



**PRÉFET  
DU GERS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°32-2022-200

PUBLIÉ LE 20 DÉCEMBRE 2022

# Sommaire

## **DDFIP /**

32-2022-12-20-00003 - Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle du service de la publicité foncière et de l'enregistrement d'Auch les 2 et 3 janvier 2023. (1 page)

Page 3

DDFIP

32-2022-12-20-00003

Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle du  
service de la publicité foncière et de  
l'enregistrement d'Auch les 2 et 3 janvier 2023.



## DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU GERS  
2, place Jean David  
CS 70352  
32010 AUCH CEDEX

### **Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle du service de la publicité foncière et de l'enregistrement d'Auch**

#### **Le directeur départemental des finances publiques du Gers**

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des Finances publiques du Gers,

#### **ARRÊTE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Le service de la publicité foncière et de l'enregistrement d'Auch sera fermé à titre exceptionnel les 2 et 3 janvier 2023.


##### **Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1<sup>er</sup>.

Fait à Auch, le 20 décembre 2022

Par délégation du préfet,

Le directeur départemental des Finances publiques du Gers.

  
**Jean-Claude HERNANDEZ**  
Administrateur Général  
des Finances Publiques

